



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 4/2009 DATE : **Vendredi 11 décembre 2009**
LIEU : **Bonfol, site de la DIB (visite)**
 Bonfol, site de la DIB, pavillon bci (séance)
HEURE : **10h00 – 11h00 visite du site; 11h05 – 13h05 séance**
REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président			x	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	Bapst	André		x
	Fernex	Jean	x	
	Meusy	Jean-Pierre		x
	Schaffter	François	x	
	Buser	Marcos		x
bci Betriebs-AG	Fischer	Michael		x
	Luttenbacher	Rémi	x	
	Kurc	Damien	x	
CSD – mandataire de bci	Monin	Grégoire	x	
Institutions suisses				
Commune de Bonfol	Beuret	Jean-Pierre	x	
	Girardin	Pascal	x	
Commune de Beurnevésin	André-Fridez	Claude	x	
	Zbinden	Daniel		x
Office fédéral de l'environnement	Wenger	Christoph		x
	Hammer	Bernhard		x
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DIREN	Collin-Huet		x
	DIREN	Pivard		x
	DIREN	Recchia		x
Région Alsace - Administration	DIREN	Gillet	x	
	DRIRE	Mouttet		x
Département Haut-Rhin, Administration	DDAF	Scherrer		x
	DDASS	Michel		x
	DDAF	Comesse		x
Département Haut-Rhin, Conseil général		Reinhard		x
		Walter		x
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-Préfet d'Altkirch		Charrier		x
Territoire de Belfort, Administration	DDASS	Lalaurie	x	
Territoire de Belfort, Conseil général		Forcinal		x

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
	Raymond	Jean	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy; Communauté des communes de Sud Territoire	Ecoffey	Hubert	x	
	Pinol	Jean-Pierre		x
Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine	vacant			x
Société civile				
WWF Suisse	Riat	Philippe		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Mathias		x
	Boehlen	Nadia		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi	x	
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne	x	
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance. Il remercie les représentants de bci pour la visite du site DIB qui vient de prendre fin. Elle a permis aux participants de se rendre compte de la dimension et de l'avancement des travaux.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Forter souhaite intervenir sous le point 4 concernant le rapport RWB, discuté à plusieurs reprises au sein de la CIS.

Avec ce complément, l'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2009

Les modifications ci-après sont apportées au procès-verbal :

- Page 4, au milieu de la page: corriger le mot « étant » dans la phrase : "M. Lassus souhaite revenir sur le rapport RWB (J.-L. Walther, décembre 2008), intitulé "Screenings GC – MS des sources de Saint Fromont, de la Fontaine de Pfetterhouse et de l'eau du 2^e étang de la STEP de la DIB", ...".
- Page 5, avant dernier paragraphe : supprimer la phrase "M. Forter souligne que personne n'a dit que J.-L. Walther était un expert de ces domaines."

- Page 6 : au milieu de la page : corriger le mot "massif" dans la phrase : "En ce qui concerne la surveillance du piézomètre SG61, le pompage dans ce piézomètre a été arrêté le 30 juin 2009 en accord avec le Canton suite à la diminution des concentrations (bilan massique 30 mg/jour extraits du piézomètre par pompage."

Avec ces modifications, le procès-verbal est accepté.

R. Longet rappelle que lors de la dernière séance, il avait été proposé de présenter le rôle du Groupe de travail Alarme et intervention de la DIB. Cette proposition n'avait pas été oubliée et pourrait être reprise lors d'une prochaine séance.

En se référant à la démission, intervenue en septembre 2009, de J.-C. Hennet, représentant de la commune de Bonfol, il informe que, dans l'intervalle, J.-C. Hennet a été remplacé par M. Jean-Pierre Beuret, préalablement membre suppléant de la CIS. R. Longet lui souhaite la bienvenue au sein de la CIS.

3. Film documentaire de la CIS (état de situation)

A l'occasion de la discussion intervenue lors de la dernière séance de la CIS et suite à la démission de J.-C. Hennet, porteur du dossier, R. Longet s'était proposé de contacter la journaliste V. Singh, afin de savoir s'il était possible de réaliser un film avec les engagements prévisibles d'env. 37'500 CHF.

Dans l'intervalle, R. Longet a rencontré Mme V. Singh ainsi que son associé pour ce projet, M. Humbert de l'entreprise Image & Son. En résumant leur projet, il indique que ce ne représenterait pas un film "à la gloire de la CIS", mais un film qui montrerait l'histoire de la décharge; finalement, il s'agit aussi de l'histoire des argiles, encore aujourd'hui une dernière potière travaille à Bonfol. On pourrait s'imaginer de commencer par relever les intérêts qui se sont retrouvés, ceux de la chimie bâloise et ceux de la commune. Un moment donné, les acteurs se sont rendu compte que la décharge n'était pas aussi étanche qu'attendu; par la suite, un projet d'assainissement s'est préparé qui n'était pas pensable sans ingénierie humaine. De cette façon, il ne s'agit pas de montrer seulement le débat de la CIS, mais aussi le dialogue entre la France et la Suisse, entre les instances politiques, entre ONG, etc. Il importe à Mme Singh, de faire un produit qui soit documentaire et utile à d'autres.

R. Longet rappelle la proposition de M. Lassus dont le projet ne prévoit pas de participation d'un journaliste. R. Longet serait partisan de poursuivre le projet de Mme Singh. Il lit le courriel que Mme Singh lui avait fait parvenir en date du 10.12.09. Ensuite, il invite M. Lassus de faire un descriptif de son projet.

M. Lassus se réfère à sa proposition de contacter un ami réalisateur. Il indique qu'il a transmis à son ami le synopsis établi par Mme Singh et J.-C. Hennet en lui demandant une offre. Cette offre s'élève à CHF 10'700 en total, plus les coûts du preneur de son. Si cette proposition était retenue, ce serait intéressant d'inviter le réalisateur afin de discuter son projet. M. Lassus lit le descriptif de l'offre reçue.

R. Longet exprime quelques soucis de méthode, il déplore le fait de ne pas avoir de comparatif. En plus, par le projet décrit par M. Lassus, il ne s'agit pas du même type de prestation. R. Longet pense qu'il faut un réalisateur qui connaît l'histoire et qui poserait les bonnes questions. Mme Singh connaît bien le dossier et son histoire depuis le début.

J. Raymond trouvait intéressant d'avoir un projet alternatif. Le réalisateur proposé par M. Lassus est un très bon caméraman, mais il n'est pas journaliste. Pour J. Raymond, il s'agit aussi d'une question politique, le projet étant probablement financé par des communautés suisses, il convient de rester dans l'objectif mentionné par R. Longet, c.-à-d. de réaliser ce projet par une personne qui connaît bien l'histoire et qui a une approche journalistique.

R. Longet propose ainsi de suivre l'avis de J. Raymond et d'agender à la prochaine séance la présentation du synopsis modifié en fonction du budget.

Décision:

- Le projet de V. Singh est retenu comme base pour le film documentaire de la CIS. Le synopsis modifié en fonction du budget limité à CHF 37'500 sera présenté lors de la prochaine séance.

4. Suivi environnemental et social

♦ Surveillance environnementale par le Canton et par bci et ses mandataires

R. Luttenbacher renvoie à la visite du site qui vient de se dérouler ainsi qu'à l'avancement du chantier depuis la dernière séance de la CIS. Pour bci, l'objectif de démarrer la phase pilote d'excavation au mois de mars reste réaliste.

Présentation du Canton

En introduction, J. Fernex indique que le suivi environnemental de réalisation s'est mis en place en été 2008. Ensuite, il présente le cadre et les tâches du Canton dans le dispositif de surveillance. Les points essentiels de la présentation sont les suivants:

1. Rappel des rôles du Canton et de bci
2. Conditions de base, mise en place du SER
3. Haute surveillance 2009
4. Perspectives

En conclusion, le SER se déroule de manière très satisfaisante. Avec le début des opérations d'assainissement proprement dites (printemps 2010), il s'étendra évidemment à d'autres domaines.

R. Longet remercie J. Fernex et ouvre la discussion.

Matériaux analysés au stade actuel: R. Longet demande s'il s'agit bien de matériaux d'excavation légèrement pollués en provenance du décapage du couvercle de la DIB et stockés sur une place étanchéifiée. J. Fernex répond affirmativement et ajoute que, sur la base des directives de la Confédération, certains matériaux partent en cimenterie sur la base des analyses des prélèvements effectués alors qu'ils étaient en place et ne sont pas obligatoirement réanalysés après leur excavation.

M. Forter se réfère aux analyses de ces matériaux d'excavation légèrement pollués et demande ce que le Canton fait en cas de détection de substances autres que celles montrées dans le transparent intitulé "Analyse des déchets" (PAH, Benzo[a]pyrène, PCB).

J. Fernex répond que le tableau présenté ne montre qu'un choix de paramètres. Les analyses portent sur une palette plus large des substances (anilines et dérivés, COV, ...).

M. Heyer souhaite savoir ce que veut dire exactement l'abréviation "PCB". J. Fernex répond qu'il s'agit des Polychlorobiphényles.

M. Lassus fait un bref rappel de situation concernant les PCB et les poissons dans les rivières (les PCB ne sont pas solubles dans l'eau et s'accumulent notamment dans la graisse des poissons).

N'ayant pas trouvé les résultats d'analyses du Canton sur le site internet de ce dernier, J.-L. Walther souhaite savoir où en sont les résultats. M. Lassus rejoint J.-L. Walther en disant qu'il serait souhaitable que ces résultats soient accessibles sur le site internet de la CIS.

En affichant le site du Canton (www.jura.ch/dib > Rôle du Canton > Surveillance) à l'écran durant la séance, les résultats d'analyses sont montrés (dernière campagne publiée: 9.9.2009).

R. Longet propose que le secrétariat, dès que les résultats seront accessibles sur le site internet du Canton, envoie un mail aux membres de la CIS avec le lien qui permettra de consulter directement ces résultats. En prolongeant cette proposition, M. Lassus suggère de publier les deux présentations de ce jour sur le site de la CIS le plus rapidement possible.

Les deux propositions sont retenues par le secrétariat qui entreprendra les démarches nécessaires.

En revenant sur la thématique des résultats d'analyses, J.-L. Walther constate qu'il ne dispose pas du rapport annuel de 2008 de bci, il rappelle que par la Convention du 11.1.2008, les ONG doivent être informées régulièrement des résultats d'analyses.

R. Luttenbacher indique que l'ensemble des Rapports intermédiaires du suivi environnemental de réalisation (RISER) sont publiés sur le site internet de bci dès que les résultats d'analyse sont connus, ceci depuis juin 2008 (www.bci-info.ch > Centre d'info > Fact Sheets et Rapports).

Pour J.-L. Walther, les RISER sont très succincts. J. Fernex indique toutefois que la totalité des données brutes d'analyses y figure en annexe.

R. Luttenbacher informe qu'effectivement la publication du Rapport annuel 2008 a pris du retard et interviendra en 2010, ceci pour des raisons de disponibilités. Il convient que le rapport annuel condense les résultats de manière plus agréable pour en prendre connaissance. Il regrette le retard apparu dans la publication de ce dernier. Toutefois, l'objectif, en référence à la Convention du 11.1.2008, qui est de publier rapidement les résultats bruts des analyses est atteint avec la publication régulière des RISERs.

Décision:

Les membres présents adhèrent à la proposition qu'en cas de parution de résultats à une périodicité fréquente (p.ex. toutes les semaines pour ce qui est des RISERs), ils vont consulter les informations sur le site internet respectif; en cas de périodicité moins fréquente (p.ex. tous les trois mois), ils souhaitent être informés par mail de la parution, avec indication du lien internet.

Analyse des matériaux: R. Luttenbacher apporte une précision concernant les matériaux en provenance du décapage de l'ancien couvercle et qui partent en cimenterie. L'évaluation concernant la réutilisation du matériau ou son évacuation en cimenterie se base sur des directives claires de la Confédération¹. Les critères d'acceptation en cimenterie de ces matériaux sont également définis dans une directive de l'OFEV².

Analyse de l'air: J. Fernex informe que le rapport du Canton relatif à l'accompagnement des mesures de la qualité de l'air est en préparation; il sera publié sur le site du Canton.

Suivi environnemental de réalisation en général: J. Fernex relève le fait que, comme sur n'importe quel chantier, il y a toujours un certain nombre d'incidents. Le Canton a par exemple dû intervenir parce que certains camions qui ont transporté des matériaux en cimenterie n'étaient pas bâchés, et il a fallu intervenir afin que ce soit fait de manière systématique. Le système de surveillance mis en place ne permet pas toujours d'éviter de tels événements, mais il permet de s'en rendre compte, d'intervenir et de corriger la situation.

R. Luttenbacher précise que les cimenteries qui reçoivent du matériel sont à des distances de 80 à 120 km de Bonfol. Les premiers trains transportant des matériaux d'excavation en provenance de la DIB, ne partiront pas du site avant la fin de l'été 2010.

En référence à l'incident rapporté par J. Fernex, M. Lassus pense que ce serait intéressant d'être informé systématiquement de tous les incidents, même s'ils peuvent être minimes, ceci sur la base de ce qui se fait en France.

R. Longet s'interroge s'il existe une classification d'événement et se pose la question si P. Fedele avait également connaissance d'incidents au niveau de la sécurité des travailleurs. En même temps, il faut être conscient, qu'il peut aussi avoir trop d'information - quel est le niveau à lequel on doit être informé?

J. Fernex n'a pas connaissance d'une telle classification, qui, à son avis, mériterait toutefois d'être évaluée, même si la limite n'est pas claire à poser. Du point de vue de l'environnement, il pense que dès qu'un événement nécessite soit une intervention, soit des analyses supplémentaires, il mérite d'être mentionné.

R. Longet rejoint J. Fernex, en relevant toutefois que l'on n'aimerait pas connaître tous les incidents anodins.

M. Forter souhaite savoir combien d'incidents mériteraient d'être mentionnés, sur la base de ce que vient de dire J. Fernex, et quels étaient ces événements.

J. Fernex relève deux incidents, à savoir l'événement précité avec le camion ainsi qu'un événement qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2009, suite à une erreur de travail. Les eaux de la benne de décantation "Eaux contaminées" (env. 3 m³ d'eaux de lavage) ont été vidées par erreur sur la place étanche et se sont écoulées en direction de l'étang technique 2. Un bouchon a été placé sur la sortie de ce dernier et les eaux de "l'oreille" pompées et traitées à la STEP DIB. Un prélèvement d'eau de l'étang 2 a été réalisé pour analyse, de manière à déterminer la filière d'évacuation de ces eaux. J. Fernex souligne que toutes les mesures techniques sont en place pour éviter ce genre d'incident. Toutefois, l'aspect humain ne peut jamais être maîtrisé en sa totalité.

M. Forter se montre plus intéressé par le 2^e événement lié à une pollution des eaux. Il souhaite être informé systématiquement dans des cas pareils.

¹ Directive pour la valorisation, le traitement et le stockage des matériaux d'excavation et déblais (Directive sur les matériaux d'excavation, DME). OFEFP 1999

² Directive élimination des déchets dans les cimenteries. OFEFP 2005

R. Luttenbacher ajoute qu'au niveau du chantier, toutes les mesures ont été prises pour arrêter ces eaux à temps et le responsable du SER a été informé en direct. Les autorités ont été informées dans la foulée. bci est en train de rédiger un rapport à ce sujet afin d'éviter que le même problème puisse se reproduire à l'avenir.

Présentation CSD (mandataire bci)

G. Monin, Directeur du bureau CSD Ingénieurs et Géologues à Porrentruy, se présente brièvement. Le bureau CSD est en charge du suivi environnemental de réalisation (SER) depuis le début des travaux d'infrastructure du projet d'assainissement.

Les points essentiels de la présentation sont les suivants:

1. Définition du SER
2. Bases
3. Organisation
4. Outils de communication
5. Exemples de tâches du SER

R. Longet remercie G. Monin de sa présentation très complète des aspects liés au suivi environnemental. La présentation n'appelle pas de questions de la part des membres présents. Elle sera publiée le plus rapidement possible sur le site internet de la CIS.

Rapport RWB (J.-L. Walther, décembre 2008) – Remarques de M .Forter

Ce sujet ayant fait l'objet de discussion lors des trois dernières séances, M. Forter souhaite apporter les remarques suivantes. Le Collectif Bonfol a demandé au Prof. M. Oehme un examen des analyses du rapport RWB. En résumé, le Prof. Oehme dit que les analyses étaient faites selon l'état de la technique et les résultats sont corrects. Avec cette position, M. Forter estime que les discussions à ce sujet soient closes. Il ajoute que le rapport du Prof. Oehme sera distribué aux membres de la CIS.

5. Divers, prochaine séance

- ♦ **Prochaine séance:** la prochaine séance aura lieu **mercredi le 3 mars 2010** au pavillon d'information de bci sur le site de la DIB. Les dates de séances ultérieures seront fixées en fonction de l'avancement des travaux d'assainissement.
- ♦ Les points proposés à **l'ordre du jour** de la séance du 3 mars 2010 sont les suivants:
 - Fixation des dates de séances 2010
 - Présentation synopsis du film documentaire de la CIS
 - Présentation des travaux du Groupe d'alarme et d'intervention de la DIB

La séance est levée à: 13h05

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind

Annexes > www.cis-bonfol.ch :

- Présentation Haute surveillance du Canton
- Présentation CSD "Suivi environnemental de réalisation"